



limite de la polyvalence en hotellerie

Par **lily13680**, le **26/03/2013 à 09:25**

JE suis chef de réception dans l'hotellerie, en poste au même endroit depuis 1 ans j'ai déjà eu un avenant à mon contrat pour passer responsable de commercialisation.

La Direction a changée et me fait ressentir que je suis en trop dans l'effectif.

De ce fait on me demande de faire du ménage, de la plonge, du service et petit à petit on me relève de mes vraies fonctions en faisant jouer le rôle polyvalent que tout le monde doit avoir dans l'hotellerie.

Ma question, la polyvalence demandée dans l'hotellerie à t'elle des limites? Puis je refuser de faire du ménage ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/03/2013 à 11:57**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **lily13680**, le **27/03/2013 à 10:18**

Merci pour votre réponse mais quels sont les textes de lois que je peux avancer lors de mon refus ?

Par **P.M.**, le **27/03/2013 à 12:33**

Bonjour,

Le respect de l'engagement contractuel et la Convention Collective applicable au niveau des classifications...